

Compte-rendu du voyage à Rome du Dr Siebenbürger , président d'Una Voce, du 3 avril 2004

Publié le 3 avril 2004
4 minutes

Le 13 mars, j'étais à Rome où j'ai eu l'occasion de faire le tour des dicastères au Vatican. Vous serez certainement intéressés de savoir ce que j'y ai entendu. Voici mon compte rendu.

Tout d'abord, j'ai rendu visite à **Mgr Perl** à la Commission *Ecclesia Dei*. Il m'a dit - et le **cardinal Castrillón Hoyos** l'a répété ensuite - que les autorités du Saint-Siège avaient abandonné tout projet de créer une juridiction pour les fidèles qui préfèrent l'ancien rite (*i.e.* une administration apostolique ou quelque chose de semblable). Selon Mgr Perl, ces personnalités officielles craignent les protestations des évêques locaux et des conférences épiscopales. Il a aussi dit que le Saint-Siège était très ennuyé par la conférence de presse de Mgr Fellay du 2 février et [le document sur l'œcuménisme publié à cette occasion par la Fraternité Saint Pie X.](#) (...)

Ensuite j'ai rencontré S.E. le cardinal président de la Commission *Ecclesia Dei* à la Congrégation pour le Clergé. (...) Le cardinal nous a reçus très amicalement et nous a consacré une heure entière. Il a souligné qu'il aimait l'ancien rite qu'il avait lui-même célébré de 1952, date de son ordination, à 1965.

Le cardinal répéta qu'ils avaient abandonné toute idée de nous donner une juridiction propre. Il mentionna qu'une telle juridiction propre avait été accordée à la Fraternité Saint-Jean-Marie-Vianney à Campos, car le fondateur de cette Fraternité, **Mgr de Castro Mayer**, était allé beaucoup plus loin que Mgr Lefebvre.

Le cardinal souligna que **Mgr Lefebvre** n'avait jamais fondé une structure particulière pour sa Fraternité qui puisse être considérée comme un acte concret de schisme. Au contraire, Mgr de Castro Mayer avait fondé un contre-diocèse qui avait été clairement un schisme. Pour résoudre ce schisme, une juridiction propre avait été accordée à la Fraternité et aux fidèles de Campos.

Le cardinal a rejeté l'opinion qui considère l'ancien rite comme un rite à part, comme par exemple le rite byzantin ou le rite arménien. « *Il n'y a qu'un seul rite romain, a-t-il insisté, et ce rite romain a différentes formes* ». Ainsi, selon lui, l'ancien rite n'est pas un rite propre, mais l'ancien et le nouveau sont deux formes d'un seul et même rite. En même temps, le cardinal a dit que le Saint-Siège est encore en train de chercher une solution pour une application plus facile de l'indult sans toutefois accorder une juridiction propre, gardant à l'esprit l'opinion mentionnée ci-dessus.

En ce qui concerne nos amis irlandais, j'ai mentionné ce qui était arrivé à la basilique Saint-Pierre à **l'abbé Nevin** et j'ai annoncé au cardinal qu'il recevrait une lettre de l'abbé Nevin sur cette question.

Le cardinal a saisi là l'occasion de me dire la raison pour laquelle il y avait de si grandes restrictions pour la célébration de l'ancien rite à la basilique Saint-Pierre : la basilique est le cœur même de l'Église, nous expliqua-t-il, et à cause de cela, il ne sera célébré qu'un seul rite dans cette basilique, c'est le rite célébré partout dans l'Église universelle. Et c'est le *Nouvel Ordo*. (Ces paroles semblaient contredire les propres paroles du cardinal selon lesquelles à la fois le *Nouvel Ordo* et l'ancien rite n'étaient pas deux rites différents, mais un seul et même rite. En outre, on peut rappeler qu'**en 1992 le Saint-Père lui-même a célébré à Saint-Pierre, en la fête de l'Ascension de Notre Seigneur, selon le rite mozarabe**).

Quand j'ai demandé au cardinal que tout prêtre célébrant en latin ait la liberté de choix entre le missel de 1962 et le missel de 1970, le cardinal a seulement dit quelque chose au sujet de l'autorité de l'ordinaire du lieu.

Dr Ralf Siebenbürger, président de l'Association « Una Voce » internationale